

Réunion du 25 juin 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) : Monsieur Claude FROEHLY ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur :

**N° CG/2012/39 - Administration générale - 5
Personnel départemental - Différentes évolutions en matière
de ressources humaines**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

1. décide de supprimer et créer par transformation de postes non pourvus à ce jour, les postes suivants :

- 1 médecin territorial à temps non complet (16 heures hebdomadaires)
- 1 puéricultrice territoriale à temps non complet (17 heures 30 hebdomadaires)
- 1 attaché territorial

2. décide de la création et du financement pour une durée limitée des postes suivants :

- 2 assistants socio-éducatifs ou infirmiers ou psychologues ou rééducateurs pour trois ans
- 1 rédacteur territorial pour trois ans

3. décide dans le cadre des transformations de postes, de la création et de la suppression des postes permanents suivants :

* Création d'emplois permanents

- Cadre d'emplois des médecins territoriaux : 1 poste à temps non complet (16 heures hebdomadaires)
- Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales : 1 poste à temps non complet (17 heures 30 hebdomadaires)
- Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux : 2
- Cadre d'emplois des psychologues territoriaux : 1
- Cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs territoriaux : 3
- Cadre d'emplois des assistants médico-techniques territoriaux : 1

* Suppression d'emplois permanents

- Cadre d'emplois des médecins territoriaux : 1 poste à temps non complet (30 heures hebdomadaires)
- Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales cadres de santé : 1
- Cadre d'emplois des attachés territoriaux : 2
- Cadre d'emplois des techniciens territoriaux : 1
- Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux : 1
- Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants : 1
- Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux : 1
- Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux : 1

4. approuve le nouvel état des postes et des effectifs reprenant l'ensemble de ces éléments

5. décide de compléter comme suit sa délibération n° CG/2011/51 du 19 septembre 2011 relative au nouveau régime indemnitaire du Département :

Point 2 : "dit que cette PFR (prime de fonction et prime de résultat) s'appuiera sur les primes et indemnités instituées en application de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984, pour chaque cadre d'emplois ou emplois assimilés" (le reste sans changement).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120625-68498-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 05/07/12